



VALERIE PECRESSE  
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ETAT  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)

Paris, le 28 décembre 2011  
N° 099

## **Validation de la loi de finances initiale pour 2012 et de la quatrième loi de finances rectificative pour 2011**

Le Conseil constitutionnel a été saisi de deux recours, contre la loi de finances pour 2012 et la loi de finances rectificative pour 2011.

Valérie PECRESSE, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, Porte-parole du Gouvernement, se félicite de la validation de ces deux lois, dans leur ensemble, à la suite des décisions du Conseil constitutionnel.

La décision relative à la loi de finances pour 2012 permet l'entrée en vigueur d'un budget responsable, contenant d'importantes mesures d'économies et de justice fiscale. Le budget 2012 permet de poursuivre la baisse des dépenses de l'Etat, hors dette et pensions, entamée en 2011 pour la première fois depuis 1945, et de réduire les dépenses de personnel, autre première historique.

La Ministre relève que le Conseil constitutionnel n'a pas donné suite à plusieurs demandes d'annulation des requérants, portant sur la sincérité du budget et sur des dispositions importantes de la loi de finances pour 2012.

Le budget rectificatif pour 2011 et le budget 2012 sont des étapes essentielles sur le chemin du désendettement, et qui nous permettront de respecter notre trajectoire de réduction des déficits.

### **Contact Presse :**

Cabinet de Valérie PECRESSE : 01 53 18 43 10